



Vente immobilière suite décès - partage conjoint - enfants

Par **aegidius57_old**, le **09/11/2007 à 17:39**

Bonjour,
Suite au décès de ma mère de 45 ans, pourriez-vous m'éclairer sur la répartition des biens entre son conjoint vivant (mon père), mon frère et moi (enfants majeurs), dans le cadre d'une vente de la maison familiale. Merci beaucoup.

Par **ly31**, le **09/11/2007 à 20:25**

Bonsoir,
Vos parents se sont peut être fait donation au dernier des vivants, et de ce fait, votre papa peut être maintenu dans les lieux jusqu'a son décès
Savez vous s'il y a eu des documents établis chez Notaire ?
A vous lire
ly31

Par **aegidius57_old**, le **10/11/2007 à 11:07**

Il n'y a pas eu de donation, ma mère était très malade depuis des années. Mon père souhaite aujourd'hui vendre notre maison, nous sommes, mon frère et moi d'accord.

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007 à 17:36**

suite au décès de votre mère, il y a dissolution de la communauté.
les enfants ne peuvent

prétendre que sur la moitié des biens -sauf stipulation contractuelle contraire- correspondant à la succession de l'épouse.
l'époux hérite toutefois d'une part lui aussi.
de toute façon, pour vendre la maison, vous passerez devant notaire.
posez-lui alors toutes vos questions.